

Phytos et santé

Le traitement de choc des

Le rapport sur les pesticides et la santé a été publié. Une centaine de recommandations sont proposées pour accompagner la prise de conscience générale. Reste à voir les répercussions réelles sur le terrain. **PAR FLORENCE MÉLIX**

« **O**n ne veut ni faire peur, ni stigmatiser les agriculteurs avec ce rapport, ils sont les premières victimes des pesticides », se sont échinées à convaincre, de façon insistante et presque suspecte, Sophie Primas, sénatrice UMP et présidente de la mission d'information sur les effets des pesticides sur la santé des utilisateurs, de leurs familles et des riverains, et Nicole Bonnefoy, sénatrice PS et rapporteur. Les résultats de cette mission ont été présentés à la presse le mardi 23 octobre. « Ce rapport entretient la peur », fut pourtant la première réaction de Jean-Charles Bocquet, directeur de l'Union des industries de la protection des plantes (UIPP), après l'avoir lu sur le site internet du Sénat (l'UIPP n'était pas invitée à la restitution des résultats, de même que tous les audités). Le collectif Sauvons les fruits et légumes de France estime qu'avec ce rapport, on prend les agriculteurs pour « des demeures ». Du côté des

associations environnementales, Générations futures et France nature environnement saluent les intentions de ce rapport. Depuis février 2012, cette mission bat la campagne à coups de tables rondes, de visites de terrain et d'auditions. Des échanges avec plus de 200 personnes sont sortis ce rapport de près de 350 pages ainsi qu'une centaine de recommandations qui feront l'objet d'un débat en séance plénière en janvier 2013. Des amendements et des projets de loi seront également proposés dès cette fin d'année. De ces auditions, il ressort également cinq constats (lire encadré p. 15) qui risquent par la suite de durcir la réglementation et qui devraient « infuser » doucement mais sûrement dans le projet de loi d'avenir pour l'agriculture, la forêt et les industries agroalimentaires prévu en 2013, ainsi que dans la réforme de la Pac.

plusieurs répondent aux objectifs qualitatifs des actions déjà présentes dans le plan Ecophyto, ou sont déjà intégrées dans les démarches de progrès initiées et mises en œuvre par l'UIPP et ses adhérents : formations, Adivalor, prévention du risque, mise au point d'équipements de protection individuelle (EPI) adaptés... » Tel est le constat des industries de la protection des plantes qui regrettent qu'aucun des progrès déjà réalisés n'ait été relevé dans ce rapport. « En revanche, nous sommes prêts à travailler collectivement sur la reconnaissance des maladies professionnelles. » C'est d'ailleurs cet élément qui constitue le point de départ de cette mission. « Alertée sur les dangers des pesticides par Paul François, président de l'association PhytoVictimes, j'ai souhaité prêter une attention plus grande à la question de l'usage de ces produits », a expliqué Nicole Bonnefoy, le rapporteur. Après le lancement de cette mission en février 2012, la maladie de Parkinson a été reconnue comme maladie professionnelle en

EN CHIFFRES

La mission

- 7 mois de travail,
- 27 sénateurs,
- 95 auditions,
- 5 déplacements,
- 205 personnes vues,
- 348 pages de rapport,
- 5 constats,
- 91 recommandations selon 18 thématiques,
- Janvier 2013 : débat en séance plénière.

CE QUI POURRAIT CHANGER POUR LES AGRICULTEURS

► **Renforcement du plan Ecophyto 2018.** La mission est favorable au réseau des fermes Dephy et maintient l'objectif de réduction de 50 % des usages d'ici 2018, si possible. Alors que le Fafsea a indiqué la semaine dernière qu'il manquait 20 millions d'euros pour financer le Certiphyto des salariés, la mission demande d'affecter au financement de cette formation la moyenne des montants annuels alloués par les industriels à des actions analogues. Concernant le contenu de cette

formation, la mission souhaite insister sur les techniques alternatives, les dangers des pesticides et y inclure plus de travaux pratiques, notamment sur la préparation des bouillies, les bonnes pratiques... ► **Fin des dérogations à l'interdiction européenne de l'épandage de pesticides par aéronefs.** Sans attendre le respect effectif de cette interdiction, la mission souhaite « mailler les zones d'épandage d'un réseau d'anémomètres, doubler les distances de sécu-

rité (100 mètres au lieu de 50), interdire toute présence de travailleurs dans les champs durant la pulvérisation, distinguer dans les avis de l'Anses les types d'aéronefs, développer les techniques de pulvérisation pour les zones d'accès difficile et renforcer les contrôles et les sanctions ». Juste pour rappel, cette technique a concerné, en 2012, 2 000 ha de maïs sur les 3 000 000 cultivés en France, « uniquement pour des situations où il était impossible de

faire autrement », précise Cédric Poeydomenge, directeur adjoint de l'Association générale des producteurs de maïs. ► **Concevoir, de façon conjointe, le pesticide et l'EPI (équipement de protection individuelle) correspondant** en renforçant la coopération entre fabricants de pesticides et d'EPI. La mission demande aussi de revoir la méthodologie des tests d'efficacité et de détermination de classe des EPI et d'améliorer l'efficacité et le confort de ces EPI.



www.lafranceagricole.fr
 Le rapport d'information.
 Cliquez sur les compléments
 web en page d'accueil

sénateurs

La mission demande plus de travaux pratiques lors de la formation au Certiphyto telle la préparation de la bouillie.

mai. Ce qui avait déjà amorcé la prise de conscience de la profession agricole concernant le réel impact des phytos sur la santé de l'applicateur.

LES AMM À LA MOULINETTE

Parmi les propositions innovantes, on note notamment celle de réaliser des études de suivi des pesticides, indépendantes et financées par les industriels au moyen d'un fonds non géré par eux. Les industriels seraient aussi mis à contribution pour alimenter un fonds qui garantirait l'indépendance des études d'impact sur la santé, avant autorisation de mise sur le marché (AMM). Et, justement, la procédure d'AMM des pesticides devrait être quelque peu chahutée. Au programme :

► **Réaliser un rapport d'étape à 5 ans** afin de contrôler la validité des AMM par un laboratoire choisi par l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) et financé par le titulaire de l'autorisation.

► **Encourager le recours aux préparations naturelles peu préoccupantes (PNPP)** en adaptant la procédure d'AMM.

► **Inclure dans les avis d'AMM des indications contraignantes** sur le conditionnement et l'étiquetage des produits, les caractéristiques des matériels d'épandage, les équipements de protection individuelle et les délais de réentrée.

► **Harmoniser les procédures d'AMM entre Etats européens** et renforcer la coopération transfrontalière intra-européenne contre la fraude.

Sur ce dernier point, personne n'est dupe, et si tout le monde soutient l'idée, beaucoup sont aussi sceptiques et qualifient cette proposition de vœu pieu.

Autre consensus, la recherche sur les méthodes alternatives (produits de biocontrôle et techniques agronomiques) doit être accentuée. La mission propose par exemple de relever « substantiellement la part des moyens de l'Inra consacrés à la recherche en agriculture biologique ». Et si le monde agricole est le premier visé par ces propositions (lire encadré p. 14), les particuliers et les collectivités ne sont pas en reste. Ainsi, ces dernières seront incitées

à ne plus utiliser de pesticides d'ici à 5 ans. Pour le jardinier du dimanche, le couperet tombe aussi puisque, à terme, il ne pourrait plus acheter de produits phyto, sauf ceux autorisés en agriculture biologique.

Si la mission souhaite aller « vers le risque zéro » comme l'indique le titre de son rapport, l'objectif est bien de réduire les impacts des pesticides sur la santé. En ces termes, tout le monde est d'accord. Pour l'UIPP, « le risque zéro n'existe pas, mais il faut aller vers un risque maîtrisable et connu ». ■

5 GRANDS CONSTATS DE LA MISSION

► **Les dangers et les risques** des pesticides pour la santé sont **sous-évalués**.

► **Il est nécessaire d'améliorer la procédure d'autorisation de mise sur le marché** des pesticides et d'assurer un suivi de ces autorisations.

► **Les protections** contre les pesticides ne sont pas

à la hauteur des dangers et des risques.

► **Les pratiques** industrielles, agricoles et commerciales actuelles n'intègrent pas suffisamment la préoccupation de l'innocuité pour la santé du recours aux pesticides.

► **Le plan Ecophyto 2018** doit être renforcé.